La Ville de Mirabel soutient le développement économique local de son territoire. Elle se donne pour mission d’assurer un service de première ligne aux entrepreneurs et aux regroupements œuvrant dans le milieu économique mirabellois.

   

* Fonds de soutien au développement (FSD)

[Le Fonds de soutien au développement](https://mirabel.ca/uploads/1._Services/1.2_Services_aux_entreprises/2023/2023_FSD_Fonds_de_soutien_au_developpement.pdf) permet d’accorder un support financier aux projets privés et collectifs de développement économique dans certains secteurs d’activité. Ce fonds vise à encourager l’émergence d’initiatives économiques structurantes sur le territoire mirabellois.



* Fonds d'aide agricole (FAA)

Le [fonds d'aide agricole](https://mirabel.ca/uploads/1._Services/1.2_Services_aux_entreprises/2023/2023_FAA_Fonds_d_Aide_Agricole.pdf) vise à soutenir financièrement le démarrage, l’acquisition ou le transfert ainsi que le développement d’une exploitation agricole en production ou en agro-transformation ainsi que l’agriculture biologique sur le territoire mirabellois. Les projets soumis doivent s’inscrire dans le cadre de la Politique de soutien aux entreprises de Mirabel.



* Fonds d’aide aux entreprises (FAE)

[Le Fonds d'aide aux entreprises](https://mirabel.ca/uploads/1._Services/1.2_Services_aux_entreprises/2023/2023_FAE_Fonds_d_aide_aux_entreprises.pdf) vise à stimuler l’entrepreneuriat local en aidant à créer une première ou une deuxième entreprise et en offrant un support technique et financier. Il vise également à favoriser la relève au sein d’entreprises existantes.



* Soutien aux travailleurs autonomes (STA)

[Le programme Soutien aux travailleurs autonomes](https://mirabel.ca/uploads/1._Services/1.2_Services_aux_entreprises/Mirabel_economique/description_du_programme_STA.pdf), géré par Mirabel économique et financé par Emploi-Québec, offre un soutien financier et technique aux participants admissibles qui désirent créer ou acquérir une micro-entreprise.

* + Sommaire de projet : résumé de mon projet d'entreprise

Ce programme vise à soutenir les personnes admissibles et aptes à mettre en œuvre un projet d’entreprise viable tout en favorisant la création d’emplois par la création d’entreprises et en contribuant au développement économique. Le programme s’adresse aux prestataires de l’assurance-emploi ou de la sécurité du revenu, aux travailleurs à statut précaire ou aux personnes sans emploi et sans soutien public du revenu (sous certaines conditions) :

* + le projet d’entreprise doit avoir son siège social sur le territoire de Mirabel et doit comporter une mise de fonds du promoteur équivalant à 15 % des prestations;
  + le promoteur doit travailler à temps plein et sur une base annuelle dans son entreprise en plus de détenir la majorité des actions de (51 %), s’il y a un ou plusieurs associés.

L’aide financière peut atteindre jusqu’à 40 semaines de prestations et d’accompagnement dans les différentes étapes d’un démarrage d’entreprise incluant l’élaboration d’un plan d’affaires et un programme de formations d’appoints pour entrepreneurs.

* Créavenir Desjardins

[Le programme Créavenir](https://mirabel.ca/uploads/1._Services/1.2_Services_aux_entreprises/Mirabel_economique/Fiche_Creavenir_Laval-Laurentides_2023.pdf)s’adresse aux jeunes entrepreneurs de 18 à 39 ans ne disposant pas des garanties ou de la mise de fonds nécessaires pour obtenir un financement conventionnel. Le programme offre de l’accompagnement et une aide financière pour les projets retenus.

VOL

Vous êtes entrepreneur et vous avez l’ambition de générer un impact positif avec votre entreprise? Evol offre du financement sous forme de prêts conventionnels allant de 20 000 $ à 450 000 $ pour les entreprises à propriété diversifiée et inclusive.

Financement et accompagnement pour les entreprises diversifiées et inclusives du Québec. Prêts conventionnels allant de 20 000 $ à 450 000 $. Démarrage, croissance et acquisition.

* MicroEntreprendre

L’organisme a pour mission d’aider les personnes exclues des milieux conventionnels de financement ou qui ont un accès limité dans leur démarche entrepreneuriale. Ils offrent du soutien, des conseils et du financement sous forme de micro-crédit pour le démarrage de projet d’entreprise.

L’accès au microcrédit se réalise par l’entremise de prêts qui varient entre 500$ et 20 000$. Les modalités de remboursement sont souples et accessibles et le taux d’intérêt est avantageux. Les prêts octroyés sont individuels, à la personne. Il est combiné à un accompagnement de proximité pour toute la durée du prêt.

Futurpreneur Canada

Futurpreneur Canada permet aux jeunes âgés entre 18 et 39 ans qui aspirent à devenir propriétaires d’entreprise de trouver du financement. C’est en partenariat avec la Banque de développement du Canada (BDC) qu’ils offrent des prêts sans garantie pouvant aller jusqu’à 60 000 $, soit 20 000$ de FuturPreneur et 40 000$ de la BDC.

Mentorat sans frais pour les entrepreneurs de 35 ans et moins .

<https://www.reseaumentorat.com/secretariat-a-la-jeunesse>

Mentorat de groupe sans frais pour les entrepreneur·es du secteur bioalimentaire.

<https://www.reseaumentorat.com/mapaq>

**Accueil et référencement** **gratuit**

Que vous soyez [producteur](https://agriconseils.qc.ca/je-suis-producteur/) d’expérience ou de la relève, en production animale ou végétale, en [transformation alimentaire](https://agriconseils.qc.ca/je-suis-transformateur/) ou en agrotourisme, des précieux conseils peuvent vous aider. Les [réseaux Agriconseils](https://agriconseils.qc.ca/les-reseaux-agriconseils/13-regions-desservies/) peuvent vous guider dans le choix des services-conseils adaptés à vos besoins et vous référer aux [conseillers](https://agriconseils.qc.ca/je-suis-conseiller/) appropriés.

**Aide financière disponible : de 50 % à 75 %**.

Faites appel à des experts pour atteindre vos objectifs. Communiquez avec nous au **1 866 680-1858**.



**AGRI-QUÉBEC PLUS financière agricole**



**Nos programmes en lien avec la relève et outils utilisés dans le cadre du protocole d’entente avec le MAPAQ.**

**https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/BasSaintLaurent/prograidefinanciererelevefadq.pdf#search=subvention**

** **

**​​**Programme d’aide financière pour favoriser le développement des serres​​

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/productionhorticole/Pages/Programme-developpement-des-serres.aspx>

** **  

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/ChaudiereAppalaches/Espaceconferences/ABeaumier_PrimeVert_2019-02-28.pdf>



[**https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/remboursementtaxes/Pages/taxesfoncieresagricoles.aspx**](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/remboursementtaxes/Pages/taxesfoncieresagricoles.aspx)

** **

**La financière agricole du Québec**

[**https://www.fadq.qc.ca/garantie-de-pret/description**](https://www.fadq.qc.ca/garantie-de-pret/description)

Faites progresser votre entreprise grâce à un levier unique : le prêt garanti.

Les avantages :

* un accompagnement personnalisé offert par nos conseillers en financement;
* un [rabais variant de 0,30 à 0,60 sur le taux d’intérêt](https://www.fadq.qc.ca/garantie-de-pret/reduction-du-taux-dinteret) pour toute la durée de votre prêt;
* la possibilité de faire affaire avec l’institution financière de votre choix;
* une [protection contre la hausse des taux d'intérêt](https://www.fadq.qc.ca/protection-contre-la-hausse-des-taux-dinteret), si vous faites de l'agriculture à temps plein;
* une garantie de prêt jusqu’à 15 000 000 $.

[**https://lefira.ca/produits/pret-de-mise-de-fonds**](https://lefira.ca/produits/pret-de-mise-de-fonds)

**Le FIRA est une entreprise privée dont la mission est de supporter la relève dans son accès à l’agriculture.**

• Sont en agriculture ou en voie de l’être;  
• Ont entre 18 et 39 ans, au moment de la demande;  
• Ont complété une formation reconnue1 ou démontrent avoir plus de 5 ans d’expériences pertinentes  en production et en gestion d’entreprise agricole;  
• Détiennent au moins 20 % des parts votantes et planifient en détenir au moins 50 % dans un horizon de cinq ans.

**Le fonds a été créé grâce aux partenaires suivants :**

le [Gouvernement du Québec](https://www.fadq.qc.ca/accueil.html), le [Fonds de solidarité FTQ](https://www.fondsftq.com/)et [Capital régional et coopératif Desjardins.](https://www.capitalregional.com/)  
  
Ils se sont associés pour créer, en 2011, le Fonds d’investissement pour la relève agricole (FIRA). Par leur contribution respective de 25 M$ à ce fonds, ces partenaires appuient le développement de l’agriculture au Québec en permettant de soutenir la pérennité de nos entreprises agricoles et en encourageant la nouvelle génération à prendre la relève.

<https://agriculture.canada.ca/fr/programmes/agri-investissement>

Agri-investissement est un compte d'épargne producteur-gouvernement autogéré qui vous aide à gérer de petites baisses de revenu et à faire des investissements dans le but d'atténuer les risques et d'améliorer le revenu du marché

[**https://outils.craaq.qc.ca/agro-demarrage/GENERAL**](https://outils.craaq.qc.ca/agro-demarrage/GENERAL)

[**https://outils.craaq.qc.ca/Agro-Demarrage/GENERAL/recherche?re=&se=265&su=&pr=**](https://outils.craaq.qc.ca/Agro-Demarrage/GENERAL/recherche?re=&se=265&su=&pr=)

**Ce document n’a aucune valeur légale.**